



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3.6.2026
COM(2026) 225 final

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

**relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la
Slovaquie**

{SWD(2026) 225 final}

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Slovaquie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu le règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques ⁽²⁾, et notamment son article 6, paragraphe 1,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du Comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et durables, une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et de prévenir les déficits publics excessifs. Le règlement dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.

¹ Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj>).

² Règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques (JO L 306 du 23.11.2011, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2011/1176/oj>).

- (2) Le 16 juillet 2025, la Commission a adopté sa proposition de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 ⁽³⁾. Cette proposition vise à renforcer l'efficacité du financement de l'Union en réduisant la fragmentation de l'architecture financière et à aider les États membres à coordonner leur politique économique conformément à l'article 175 (du TFUE).
- (3) Le 25 novembre 2025, la Commission a adopté un avis sur le projet de plan budgétaire de la Slovaquie pour 2026. Le même jour, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel la Slovaquie est mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro ⁽⁴⁾ le 21 avril 2026 et le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.
- (4) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale sur les cinq prochaines années. Elle désigne les trois impératifs de transformation – à savoir l'innovation, la décarbonation et la compétitivité – et la sécurité comme piliers essentiels d'une croissance économique durable. Le Semestre européen est aligné sur la boussole pour la compétitivité, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.
- (5) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ⁽⁵⁾, dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que les financements de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen puisqu'ils devaient aider les États membres à relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis recensés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR s'approche de son terme, il reste essentiel de pérenniser les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et

³ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 [COM(2025) 565 final]. La proposition de règlement fait actuellement l'objet de négociations avec les colégislateurs.

⁴ JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>.

⁵ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

permis de mettre en œuvre, en particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.

- (6) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour la Slovaquie. Ce rapport évalue les progrès accomplis par la Slovaquie par rapport aux recommandations qui lui ont été adressées et fait le point de la mise en œuvre, par la Slovaquie, de son PRR. Sur la base de cette analyse, il recense les défis les plus pressants auxquels la Slovaquie est confrontée. Il a également évalué les progrès accomplis par la Slovaquie dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, ainsi que les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.
- (7) La Commission a procédé à un bilan approfondi en vertu de l'article 5 du règlement (UE) n° 1176/2011 pour la Slovaquie. Les principales conclusions de l'évaluation par les services de la Commission, aux fins dudit règlement, des vulnérabilités macroéconomiques de la Slovaquie ont été publiées le 20 mai 2026 ⁽⁶⁾. Le 3 juin 2026, la Commission a conclu que la Slovaquie connaissait des déséquilibres macroéconomiques. En particulier, la Slovaquie est confrontée à des vulnérabilités persistantes liées à ses soldes extérieur et public, à sa compétitivité, à son marché du logement et à l'endettement des ménages, alors que les mesures prises par les pouvoirs publics restent limitées. Bien que le déficit de la balance courante se soit réduit en 2025 grâce à la baisse des prix de l'énergie et à un regain de vigueur des exportations, il devrait augmenter en 2026 à mesure que le contexte extérieur se détériore. Le déficit public a légèrement diminué en 2025, mais demeure élevé et pèse sur le solde extérieur; en outre, à politiques inchangées, il devrait rester globalement stable en 2026 et augmenter en 2027, ce qui pousserait la dette publique à la hausse. L'inflation a été nettement supérieure à celle de la zone euro en 2025, en partie en raison des hausses du taux de TVA, et l'inflation sous-jacente devrait rester parmi les plus élevées de la zone euro en 2026. La hausse rapide des coûts salariaux unitaires a encore affaibli la compétitivité et les coûts salariaux devraient continuer de croître relativement vite en 2026. Les prix des logements ont fortement augmenté en 2025, dans un contexte de baisse des taux hypothécaires, et devraient continuer de croître rapidement en raison d'une offre limitée. L'endettement des ménages a lui aussi progressé sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt et de la hausse des revenus. Les progrès ont été limités en ce qui concerne les politiques menées. À l'avenir, une action efficace face aux enjeux essentiels que constituent la fiscalité du travail, la compétitivité, l'offre de logements et la politique budgétaire permettrait de réduire les vulnérabilités.
- (8) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, après l'évaluation réalisée par la Commission et sur recommandation de celle-ci, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Slovaquie ⁽⁷⁾. Ce plan couvre la période 2025-2028 et présente un ajustement budgétaire étalé sur quatre ans. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux suivants pour les dépenses nettes: 3,8 % en 2025, 0,9 % en 2026, 1,6 % en 2027 et 1,5 % en 2028, qui correspondent aux taux de croissance cumulés maximaux de 10,3 % en 2025, 11,2 % en 2026, 13,0 % en

⁶ SWD(2026) 142 final.

⁷ Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Slovaquie (JO C, C/2025/645 du 10.2.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/645/oj>).

2027 et 14,8 % en 2028, calculés par référence à l'année de base 2023. Pour la période 2025-2028, ces taux de croissance maximaux des dépenses nettes correspondent à la trajectoire de correction précisée, le 21 janvier 2025, par le Conseil conformément à l'article 126, paragraphe 7, du TFUE dans sa recommandation visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif en Slovaquie ⁽⁸⁾; la procédure concernant les déficits excessifs à l'égard de la Slovaquie est donc suspendue.

- (9) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander de manière coordonnée l'activation de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense ⁽⁹⁾, et cette proposition a été saluée par le Conseil européen du 6 mars 2025. À la suite de la demande formulée par la Slovaquie, le Conseil, sur recommandation de la Commission, a adopté le 8 juillet 2025 une recommandation autorisant la Slovaquie à s'écarter des taux de croissance maximaux recommandés pour les dépenses nettes ⁽¹⁰⁾. La période d'activation de la clause dérogatoire nationale (2025-2028) permet à la Slovaquie de revoir les priorités en matière de dépenses publiques ou d'augmenter les recettes publiques, afin qu'une hausse durable des dépenses de défense ne compromette pas sa viabilité budgétaire à moyen terme.
- (10) Le 30 avril 2026, la Slovaquie a présenté son rapport d'avancement annuel 2026 ⁽¹¹⁾ sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, ainsi que sur la mise en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux grands défis identifiés dans les recommandations qui lui ont été adressées dans le cadre du Semestre européen. Le rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par la Slovaquie sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.
- (11) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 0,8 % et l'inflation IPCH s'est établie à 4,2 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 0,8 % en 2026 et de 1,5 % en 2027, tandis que l'inflation IPCH devrait s'établir à 4,3 % en 2026 et à 3,2 % en 2027.
- (12) Sur la base des données communiquées par Eurostat ⁽¹²⁾, le déficit public de la Slovaquie est passé de 5,3 % du PIB en 2024 à 4,5 % en 2025. La diminution du déficit en 2025 s'explique principalement par les mesures d'assainissement et par des

⁸ Recommandation du Conseil visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif en Slovaquie, adoptée le 21 janvier 2025. Tous les documents concernant la procédure de déficit excessif à l'égard de la Slovaquie peuvent être consultés à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-governance-framework/stability-and-growth-pact/corrective-arm-excessive-deficit-procedure/excessive-deficit-procedures-overview/slovakia_en.

⁹ Communication de la Commission intitulée «Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance», Bruxelles, 19.3.2025, C(2025) 2000 final.

¹⁰ Recommandation du Conseil du 8 juillet 2025 autorisant la Slovaquie à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes fixés par le Conseil en application du règlement (UE) 2024/1263 (activation de la clause dérogatoire nationale), JO C, C/2025/3974, 20.8.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/3974/oj>.

¹¹ Les rapports annuels d'avancement 2026 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-governance-framework/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en.

¹² Eurostat, Euro-indicateurs, 22.4.2026.

investissements de défense inférieurs aux prévisions, en raison de retards dans la livraison de certains équipements militaires. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur un déficit de 4,6 % du PIB en 2026 et de 5,4 % du PIB en 2027. L'augmentation marginale enregistrée en 2026 résulte principalement d'une hausse des investissements due au report, depuis l'année précédente, de la livraison d'équipements militaires. La hausse du déficit prévue pour 2027 s'explique principalement par les livraisons attendues d'équipements militaires.

- (13) D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire ⁽¹³⁾, qui inclut les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était restrictive, à hauteur de 1,1 % du PIB, en 2025. Elle devrait être restrictive tant en 2026 qu'en 2027, de 0,5 % et 1,1 % du PIB respectivement.
- (14) Sur la base des données fournies par Eurostat ⁽¹⁴⁾, la dette publique de la Slovaquie est passée de 59,7 % du PIB à la fin de l'année 2024 à 61,4 % du PIB à la fin de l'année 2025. L'augmentation du ratio d'endettement en 2025 est principalement la conséquence du déficit primaire élevé des administrations publiques. En outre, le fait que les dépenses d'intérêts augmentent plus vite que l'économie contribue à la tendance haussière de la dynamique de la dette. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une augmentation du ratio de la dette au PIB à 63,7 % d'ici la fin de 2026, puis à 66,9 % d'ici la fin de 2027. L'augmentation prévue pour 2026 et 2027 s'explique principalement par la très forte persistance des déficits publics.
- (15) Sur la base des données d'Eurostat ⁽¹⁵⁾, le total des dépenses publiques de défense de la Slovaquie s'est élevé à 2,0 % du PIB en 2025, ce qui correspond à une augmentation de 0,6 point de pourcentage du PIB par rapport à l'année de référence 2021. Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, elles devraient s'établir au même niveau en 2026. Cela correspond à une augmentation de 0,6 point de pourcentage du PIB par rapport à l'année de référence 2021.
- (16) L'Union reste confrontée à des risques de rupture de l'approvisionnement énergétique et à une forte volatilité des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînent des coûts budgétaires importants et sont inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient en février 2026, la Slovaquie n'a pas adopté de nouvelles mesures de politique budgétaire pour atténuer l'incidence des prix élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises ⁽¹⁶⁾.

¹³ L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

¹⁴ Eurostat, Euro-indicateurs, 22.4.2026.

¹⁵ Eurostat, dépenses publiques ventilées selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

¹⁶ Situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

- (17) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de la Slovaquie ont augmenté de 1,7 % en 2025 et de 5,4 %, en cumul, en 2024 et 2025. La croissance des dépenses nettes en 2025 est inférieure au taux de croissance maximal recommandé. Si l'on examine conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est également inférieur au taux de croissance maximal recommandé.
- (18) Selon les calculs de la Commission, les dépenses nettes de la Slovaquie devraient augmenter de 2,9 % en 2026 et de 8,4 %, en cumul, sur 2024, 2025 et 2026. La croissance des dépenses nettes prévue pour 2026 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 0,8 % du PIB en termes annuels. Si l'on examine conjointement les années 2024, 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est estimé inférieur au taux de croissance maximal recommandé ⁽¹⁷⁾.
- (19) En outre, la mise en œuvre insuffisante, dans le cadre du processus budgétaire, des revues de dépenses existantes limite les possibilités offertes par celles-ci de réaliser des économies susceptibles d'améliorer les finances publiques.
- (20) En 2025, la pression fiscale en Slovaquie (soit l'imposition des revenus du travail) est restée supérieure à la moyenne de l'UE pour tous les niveaux de revenus, en particulier pour les bas salaires. Les récentes hausses des cotisations d'assurance-maladie et de sécurité sociale obligatoires ont encore intensifié la pression fiscale pour ce groupe. Les recettes des impôts fonciers récurrents en Slovaquie sont restées faibles et inférieures à la moyenne de l'UE, principalement en raison du système d'imposition foncier fondé sur la surface, dans lequel les biens immobiliers sont imposés en fonction de leur surface plutôt que de leur valeur de marché, ce qui limite la génération de recettes, réduit l'équité et contribue à la pression à la hausse sur les prix des logements. Les recettes provenant de la fiscalité environnementale, y compris les taxes sur les transports, la pollution et l'utilisation des ressources naturelles, restent systématiquement inférieures à la moyenne de l'UE, ce qui indique des possibilités inexploitées de renforcer le principe du «pollueur-payeur».
- (21) Ces deux dernières années, l'impôt sur les sociétés (IS) a fortement augmenté, tandis que l'introduction de trois tranches d'IS en janvier 2025 en a accru la complexité. Le taux d'imposition effectif et le taux légal de l'IS applicable aux grandes entreprises dépassent tous deux la moyenne de l'UE. L'environnement des entreprises est en outre pénalisé par une taxe récente sur les services de paiement. Parallèlement, le relèvement du taux normal de TVA de 20 % à 23 % a alourdi la charge fiscale pesant sur les ménages, tandis que deux taux de TVA réduits, qui couvrent de nombreux biens et services, compliquent le système et augmentent les dépenses fiscales. En outre, les plus-values réalisées sur les ventes de biens immobiliers sont exonérées d'impôt au-delà de cinq ans, ce qui réduit l'assiette fiscale et encourage les investissements immobiliers à long terme. Bien que l'écart de conformité en matière de TVA de la Slovaquie se soit amélioré, il reste supérieur à la moyenne de l'UE, qui s'établit à 8,2 %. Si la Slovaquie a accompli des progrès dans la numérisation de son administration fiscale, d'autres améliorations, en particulier dans les domaines de la facturation électronique et des déclarations fiscales préremplies, pourraient contribuer à réduire les fuites fiscales, à simplifier la mise en conformité et à réduire les coûts.

¹⁷ Étant donné que la Slovaquie bénéficie de la flexibilité prévue par la clause dérogatoire nationale, l'évaluation du respect des règles se concentre sur cette dernière comparaison.

Dans le même temps, le recours au dépôt en ligne pour introduire la déclaration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques reste faible et bien inférieur à la moyenne de l'UE.

- (22) Le système de protection sociale s'est progressivement étendu ces dernières années, en devenant de plus en plus coûteux. Les prestations sociales étendues, telles que le versement permanent d'un treizième mois de pension, les primes parentales et les subventions à l'énergie, ne ciblent pas efficacement les groupes vulnérables, tandis que les mesures relatives à l'énergie, qui couvrent désormais 90 % des ménages, continuent de fausser les signaux de prix du marché.
- (23) La Slovaquie reste confrontée à une grave pénurie de logements et affiche toujours le plus faible parc de logements par habitant de l'UE, avec un nouvel affaiblissement de l'activité de construction, puisque seuls 7 241 logements neufs ont été mis en chantier au premier semestre de 2025. Ce recul s'inscrit dans le contexte d'une contraction plus large du développement résidentiel, le nombre de permis de construire ayant constamment diminué jusqu'en 2024, après avoir atteint leur point culminant en 2021, ce qui a pour effet que le parc de logements global de la Slovaquie est nettement inférieur à la moyenne de l'UE. Bien qu'une nouvelle loi sur la construction visant à rationaliser les procédures d'octroi de permis ait été adoptée, sa mise en œuvre n'en est qu'à ses débuts et ses effets ne se sont pas encore concrétisés. Le secteur locatif est tout aussi peu développé, la proportion de logements locatifs étant nettement inférieure à la moyenne de l'UE et n'enregistrant aucune croissance dans le temps. Les données du recensement font apparaître un net recul des logements locatifs privés, dont la part est tombée à seulement 0,86 % en 2021. Le logement social est lui aussi nettement insuffisant, puisqu'il ne représente que 2,5 % du parc total, soit l'une des parts les plus faibles de l'UE. Ces pénuries systémiques touchent de manière disproportionnée les communautés marginalisées, en particulier les familles roms, dont 86 % vivent dans des conditions de surpeuplement, souvent dans des campements isolés dépourvus d'infrastructures de base telles qu'un accès fiable à l'eau. Les conditions de logement précaires nuisent à leur intégration dans l'éducation et l'emploi. En outre, le sans-abrisme a nettement augmenté en Slovaquie ces dix dernières années. À ces difficultés s'ajoute le fait que les allocations de logement ne couvrent qu'une part minimale des coûts locatifs, sans offrir de soutien réel à l'accessibilité financière des loyers.
- (24) Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin d'assurer une adhésion généralisée aux fins d'une bonne mise en œuvre des instruments de financement de l'Union, dans le contexte du Semestre européen également.
- (25) La mise en œuvre, en Slovaquie, des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ), du Fonds social européen plus (FSE+) et du Fonds de cohésion, reste inférieure à la moyenne de l'UE, tant en ce qui concerne la sélection des projets que les paiements. Il est important d'intensifier et d'accélérer les efforts visant à garantir la réalisation rapide des investissements, tout en maximisant leur incidence sur le terrain. La Slovaquie prend déjà des mesures, dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, pour stimuler la compétitivité et la croissance. Toutefois, la Slovaquie continue de se heurter à des difficultés de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'investissement dans la R&D, l'innovation, la

numérisation, la protection de la nature et de la biodiversité et l'inclusion des Roms. Dans le même temps, la Slovaquie doit accélérer la mise en œuvre du FTJ, étant donné que les ressources doivent être décaissées avant la fin de l'année 2026. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements mentionnés par la Slovaquie dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, notamment ceux liés aux cinq priorités recensées dans le règlement sur l'examen à mi-parcours ⁽¹⁸⁾, soient déployés rapidement et efficacement.

- (26) La Slovaquie est confrontée à plusieurs problèmes liés à l'environnement des entreprises et à l'administration publique, à la numérisation, à la recherche et à l'innovation, au système judiciaire et de lutte contre la corruption, à la décarbonation et à la transformation de l'industrie, au développement de la mobilité à émissions nulles, au marché du travail, à l'éducation et aux soins de santé.
- (27) L'environnement des entreprises en Slovaquie continue d'être entravé par un cadre réglementaire imprévisible. Le recours fréquent à des procédures législatives accélérées et à des amendements déposés par des députés du Parlement, qui contournent souvent les analyses d'impact et les consultations des parties prenantes habituelles, contribue à l'instabilité réglementaire. Bien qu'un cadre pour une meilleure réglementation soit formellement en place, il est appliqué de manière inégale et largement formaliste, ce qui limite son efficacité pour améliorer la qualité et la prévisibilité de la législation. En conséquence, les consultations des parties prenantes et les analyses d'impact ne sont pas suffisamment intégrées au processus législatif, et les mesures récentes, y compris celles relevant du PRR, n'ont apporté que des améliorations marginales. Parallèlement, la charge administrative reste élevée, avec des procédures complexes et des obligations de mise en conformité qui continuent d'entraver l'activité des entreprises. Enfin, des obstacles réglementaires et administratifs au marché unique subsistent en Slovaquie, ce qui nuit à la fourniture transfrontière de services et à la liberté d'établissement, notamment au travers d'interdictions de circulation fragmentées et de règles restrictives applicables au commerce de détail.
- (28) La fragmentation des structures de gouvernance locale continue de nuire à la fourniture de services publics de qualité. Le grand nombre de municipalités de petite taille, souvent dotées de capacités administratives limitées et d'un financement insuffisant au regard de leurs responsabilités, freine une planification efficace des investissements et l'absorption des fonds de l'UE. Bien que des progrès aient été accomplis dans l'amélioration de la coordination stratégique au niveau central et la mise en commun des capacités administratives au niveau local grâce à l'expérimentation de centres de services partagés, la coopération intermunicipale reste limitée et une réforme globale de la gouvernance locale n'a pas encore été engagée.
- (29) La transparence et la concurrence dans les marchés publics ont été affaiblies par de récentes modifications législatives. Le relèvement des seuils de publication et la simplification des procédures ont réduit la charge administrative, mais ont aussi accru les risques pour la concurrence et la transparence, en particulier pour les marchés inférieurs aux seuils. Les procédures de passation restent longues et le recours au

¹⁸ Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

critère d'attribution du prix le plus bas continue de prédominer, ce qui limite la prise en considération des aspects liés à la qualité et au coût du cycle de vie. Il est essentiel de garantir une surveillance efficace et de renforcer le rôle des autorités compétentes dans la préservation de la concurrence et de la transparence pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques et favoriser la bonne gouvernance.

- (30) Les préoccupations relatives au système judiciaire et au cadre de lutte contre la corruption persistent, tandis que la capacité à détecter les cas de corruption à haut niveau et à mener des enquêtes et des poursuites connexes. La perception de la corruption dans la conduite des affaires et l'expérience rapportée à ce sujet en Slovaquie restent très élevées. Les risques recensés en 2024 et 2025 du fait du démantèlement d'agences spécialisées dans la lutte contre la corruption (le parquet spécial et l'Agence nationale de lutte contre la criminalité) et de la réforme du droit pénal, qui a raccourci les délais de prescription et réduit les peines applicables aux infractions pénales liées à la corruption, ont continué de se concrétiser. À cela s'ajoute l'exercice, par le procureur général, du pouvoir d'annuler les décisions définitives des procureurs de rang inférieur et des autorités répressives lors de la phase préalable au procès. À la suite de la réorganisation de la police et du parquet, le nombre d'affaires de corruption détectées et faisant l'objet de poursuites a fortement diminué. Plusieurs affaires de corruption très médiatisées ont été classées sans suite en raison de l'abaissement du niveau des sanctions applicables aux infractions de corruption et du raccourcissement du délai imparti pour traduire les auteurs en justice. En décembre 2025, la tentative de démantèlement de l'Office de protection des lanceurs d'alerte a suscité des préoccupations supplémentaires quant au cadre de lutte contre la corruption et au risque que les lanceurs d'alerte potentiels craignent de communiquer des informations sur des cas de corruption à haut niveau. Globalement, ces évolutions ont mis davantage en évidence l'absence d'un cadre solide de lutte contre la corruption, ce qui favorise actuellement les ingérences indues. Des efforts importants sont nécessaires pour remédier aux lacunes recensées en ce qui concerne la spécialisation insuffisante des autorités compétentes.
- (31) Dans le système judiciaire, la réforme de la carte judiciaire a été mise en place et fait l'objet d'une évaluation. Toutefois, des préoccupations subsistent quant aux garanties encore insuffisantes offertes concernant l'indépendance de la justice, notamment en ce qui concerne les membres du Conseil de la magistrature, dont les pouvoirs ont été encore accrus, par exemple dans les procédures disciplinaires. Ces évolutions font peser des risques directs sur l'environnement des entreprises et l'environnement réglementaire de la Slovaquie.
- (32) La Slovaquie a progressé en matière d'infrastructures numériques, tant dans les zones urbaines que rurales, avec des investissements des opérateurs de télécommunications privés dans les réseaux gigabit et 5G. Néanmoins, la couverture relativement médiocre des zones rurales, assortie de dépenses publiques limitées, appelle des efforts supplémentaires. Les mesures législatives introduites en 2025, notamment la loi sur la construction et la loi sur les infrastructures gigabit, devraient faciliter le déploiement des infrastructures numériques, mais certaines difficultés réglementaires persistent. La lenteur de l'adoption des technologies numériques en Slovaquie continue de freiner la compétitivité et la croissance: 57 % des petites et moyennes entreprises (PME) seulement présentaient au moins un niveau élémentaire d'intensité numérique en 2025, contre 71 % en moyenne dans l'Union. L'insuffisance des compétences numériques et des possibilités de perfectionnement professionnel parmi les salariés, ainsi que les difficultés à attirer des spécialistes des TIC, posent d'importants problèmes aux

entreprises. Malgré un certain nombre d'efforts en cours, la fragmentation, le manque d'attention portée à l'expérience des utilisateurs et la lenteur de la mise en place de l'administration en ligne affaiblissent la crédibilité des réformes, ce qui souligne la nécessité d'améliorer la gouvernance des données, l'interopérabilité et l'intégration des services d'administration en ligne.

- (33) La Slovaquie, classée parmi les «innovateurs émergents» en 2025, a enregistré un écart croissant entre ses performances et la moyenne de l'UE. Les dépenses publiques de R&D ont diminué, passant de 0,45 % en 2023 à 0,39 % en 2024, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne de l'UE. En 2023, le gouvernement s'est engagé à maintenir une trajectoire d'augmentations annuelles des dépenses publiques de R&D, qui devraient atteindre 0,67 % du PIB d'ici à 2030. Cette trajectoire doit être maintenue afin d'améliorer la compétitivité de la Slovaquie et complétée par une stimulation accrue des investissements privés dans la R&D, qui restent extrêmement faibles.
- (34) L'environnement slovaque de la R&I reste fragmenté et des progrès limités ont été accomplis dans l'amélioration de la collaboration entre les entreprises et le secteur de la recherche. L'écosystème de la R&I manque de prévisibilité en raison d'un cadre institutionnel peu développé qui n'attribue pas clairement les responsabilités. La promotion des pratiques élaborées au titre du PRR, liées à la réalisation d'évaluations internationales pour l'octroi de subventions et pour les transferts de connaissances, sera essentielle pour contribuer à la qualité des résultats de la recherche et accroître la probabilité que leur commercialisation soit réussie. Afin d'encourager davantage la collaboration entre les entreprises et le monde universitaire, et en particulier le transfert de technologies, il serait bénéfique pour la Slovaquie de suivre les bonnes pratiques internationales en matière de propriété des droits de propriété intellectuelle générés dans les universités.
- (35) Les possibilités pour les PME d'investir dans la recherche et le développement (R&D) sont limitées, étant donné que le régime actuel d'incitations fiscales en la matière favorise les grandes entreprises. Améliorer les systèmes d'incitation à la recherche et au développement et orienter davantage les politiques de R&D vers les PME pourrait stimuler le potentiel de croissance de la Slovaquie.
- (36) L'économie slovaque, y compris son vaste secteur industriel à forte intensité énergétique, continue de se heurter à des problèmes de compétitivité à mesure qu'elle déploie des efforts de modernisation et atteint ses objectifs climatiques. L'industrie demeure un secteur important en termes de consommation d'énergie et d'intensité de carbone, bien que l'une et l'autre aient diminué ces dernières années grâce à des gains d'efficacité et à des transformations structurelles. Les prix élevés de l'énergie continuent de représenter un problème de taille pour les entreprises, traduisant des problèmes structurels. Afin de réaliser une transition vers une décarbonation efficace au regard des coûts tout en maintenant sa compétitivité industrielle, la Slovaquie doit continuer d'investir dans l'efficacité énergétique et faire progresser l'électrification des procédés industriels. Ces efforts pourraient également être encouragés par des mesures améliorant le rapport entre le prix de l'électricité et celui du gaz naturel. Le potentiel offert par les capacités de fabrication nationales dans la mise en place de technologies de production à zéro émission nette reste sous-exploité. L'intégration des secteurs industriels émergents dans les chaînes de valeur de l'UE et l'évolution vers des produits davantage axés sur l'innovation demeurent une opportunité essentielle pour l'économie slovaque.

- (37) Malgré les efforts déployés par la Slovaquie pour diversifier son approvisionnement en gaz naturel et réduire la demande, la dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes reste importante, ce qui expose le pays à des risques extérieurs. En 2025, plus de 50 % du gaz naturel et plus de 80 % du pétrole étaient d'origine russe. La part des énergies renouvelables dans le bouquet électrique de la Slovaquie comptait parmi les plus faibles de l'UE en 2025, tandis que le potentiel éolien du pays reste inexploité. La décarbonation de la Slovaquie repose principalement sur l'énergie nucléaire, à la suite de la sortie du charbon en 2023. Les prix moyens de l'électricité restent fortement influencés par le coût élevé du gaz naturel. En réduisant la part de celui-ci dans la production d'électricité, la Slovaquie contribuerait à stabiliser son système électrique, en assurant des prix de l'électricité plus abordables et en soutenant la compétitivité. La Slovaquie a pris des mesures pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables et améliorer le cadre législatif dans le cadre de son plan pour la reprise et la résilience, mais le déploiement des sources d'énergie renouvelables reste très lent. Le manque de certitude à long terme pour les investisseurs dans les énergies renouvelables demeure un obstacle structurel majeur au développement de nouveaux projets. En particulier, un recours accru aux enchères d'électricité et le développement des contrats à long terme faciliteraient la réalisation de projets renouvelables de plus grande envergure, tout en offrant de nouvelles solutions de décarbonation aux industries à forte intensité énergétique.
- (38) Pour répondre aux besoins accrus d'électrification de l'industrie et de mobilité durable, des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'accélérer les nouveaux investissements dans le réseau et d'accroître la capacité de celui-ci. Faire progresser la décarbonation du secteur du chauffage et du refroidissement grâce à un recours accru aux solutions renouvelables permettrait de contribuer à atteindre les objectifs climatiques et à offrir des prix de l'énergie plus abordables. Outre les progrès en matière d'électrification, la transition du chauffage vers une économie à faible intensité de carbone pourrait être renforcée par le développement des solutions géothermiques, la Slovaquie bénéficiant de conditions géologiques favorables à certains endroits.
- (39) La très faible pénétration de la mobilité à émissions nulles en Slovaquie limite la compétitivité nationale de l'industrie automobile, qui occupe une grande place dans le pays. Cette faiblesse est illustrée par l'un des pourcentages de nouvelles immatriculations de véhicules à émissions nulles les plus bas de l'Union, mais aussi par le retard pris dans la mise en place d'infrastructures de recharge et de ravitaillement des véhicules à émissions nulles. Bien que la Slovaquie ait adopté certaines réformes dans le cadre du PRR, les mesures incitatives visant à soutenir le déploiement des véhicules et des infrastructures à émissions nulles ne se sont pas encore concrétisées. La mise en place des mesures incitatives énoncées dans le plan d'action sur l'électromobilité est essentielle pour permettre au secteur privé de réaliser d'importants investissements supplémentaires. De même, les infrastructures ferroviaires slovaques ne sont que lentement modernisées, ce qui limite leur attractivité tant pour le transport de voyageurs que pour le fret. En outre, la Slovaquie ne dispose pas d'une approche centralisée pour le financement à long terme de la construction et de la rénovation de l'infrastructure de transport nationale. Cette situation pourrait être améliorée par des contributions budgétaires nationales fixes et prévisibles au développement et à l'entretien de l'infrastructure de transport, à mobiliser parallèlement aux financements européens et aux financements public-privé. De plus, les phases de préinvestissement dans l'infrastructure de transport doivent être

davantage rationalisées afin d'accélérer le développement et l'entretien des infrastructures. En outre, l'absence d'offres de transport adéquates en Slovaquie, en particulier dans les zones rurales, limite souvent la mobilité et l'accès aux services essentiels pour les ménages à faibles revenus concernés. En particulier, la connectivité des transports publics est à la traîne, tout comme le déploiement de solutions de mobilité active, de mesures de transport à la demande et de taxis sociaux destinés aux ménages à faibles revenus dans les régions les plus affectées, par exemple dans le centre et l'est de la Slovaquie.

- (40) Bien que le plan d'adaptation au changement climatique de la Slovaquie soit en place, la mise en œuvre des politiques de résilience climatique accuse un retard en raison d'un manque de préparation institutionnelle, d'une faible sensibilisation aux niveaux régional et local et d'un degré insuffisant de coopération interministérielle. La qualité et la gestion de l'eau continuent de se détériorer, notamment en raison des altérations hydromorphologiques et de la contamination par les pesticides, ce qui a des répercussions sur la productivité de l'industrie et de l'agriculture ainsi que sur la santé humaine. Bien que des progrès aient été accomplis dans le recyclage des déchets d'emballages, la Slovaquie risque toujours de ne pas atteindre les objectifs relatifs aux déchets municipaux et aux déchets d'emballages, ainsi que son objectif à l'horizon 2035 concernant la mise en décharge des déchets municipaux. La productivité de l'agriculture, de la sylviculture et des industries liées à l'eau est également affectée par la dégradation des écosystèmes, ce qui a des répercussions économiques majeures. Cette situation est principalement imputable à des pressions telles que la sylviculture et l'agriculture non durables, le développement des infrastructures et les espèces envahissantes.
- (41) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour remédier d'urgence aux problèmes structurels de compétences et d'éducation qui entravent la compétitivité. Les recommandations spécifiquement adressées à la Slovaquie en 2026 peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur le capital humain dans l'Union.
- (42) Le niveau élevé du chômage de longue durée des groupes sous-représentés, en particulier les Roms, les travailleurs peu qualifiés et les travailleurs âgés, continue de poser problème, en creusant les déficits de compétences et les disparités régionales. Toutefois, alors que la situation est plus défavorable dans les régions orientales du pays, les investissements dans les politiques visant à aider les groupes de personnes vulnérables à trouver ou à conserver un emploi restent faibles. La participation au marché du travail, en particulier pour les femmes, est entravée par la disponibilité et l'utilisation insuffisantes de services abordables et de qualité en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, en particulier ceux âgés de moins de trois ans, avec des disparités affectant les groupes défavorisés. En outre, les formules de travail souples, telles que les possibilités de travail à temps partiel et de télétravail, restent très limitées.
- (43) La Slovaquie est confrontée à des problèmes persistants en ce qui concerne son système d'éducation et de compétences, ce qui freine la croissance à long terme et les résultats sur le marché du travail. Des progrès limités ont été accomplis dans le renforcement des compétences de base, en particulier chez les apprenants défavorisés,

y compris dans les communautés roms marginalisées. Une part élevée d'élèves ne disposent pas des compétences minimales dans les matières fondamentales, avec des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE. L'absentéisme et le décrochage scolaire, notamment dans les zones rurales, affaiblissent encore les résultats scolaires. Malgré les réformes en cours, l'accès aux mesures de soutien reste insuffisant, en particulier pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, ce qui entrave un accès égal et inclusif à une éducation de qualité.

- (44) D'importantes pénuries de compétences persistent, touchant plus de la moitié des entreprises, et traduisent une inadéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail. Bien que des progrès aient été accomplis dans l'apprentissage des adultes, la participation reste faible, en particulier parmi les travailleurs peu qualifiés. La participation à la formation par le travail reste inférieure à la moyenne de l'UE et les lacunes en matière de compétences numériques de base ainsi que la faible participation des femmes aux filières STIM persistent. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour développer la reconversion et le perfectionnement professionnels, renforcer la formation des enseignants, améliorer la mise en œuvre des réformes des programmes d'études et accroître les inscriptions dans les filières STIM. Dans le même temps, le faible taux de diplômés de l'enseignement supérieur, le nombre important de départs d'étudiants et les faibles taux de retour, en particulier dans les secteurs à forte demande, pèsent sur la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée. Dans ce contexte, l'intégration des ressortissants de pays tiers sur le marché du travail reste limitée et fragmentée, en l'absence d'un cadre global soutenant leur inclusion à long terme. Parvenir à attirer et à retenir davantage de professionnels qualifiés contribuerait à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à soutenir la compétitivité économique.
- (45) La résilience du système de soins de santé slovaque reste mise à très rude épreuve en raison d'une pénurie de professionnels de la santé et du vieillissement de ces derniers. Les effectifs sont inférieurs à la moyenne de l'Union, le nombre de médecins généralistes a reculé de 21 % et près d'un quart des infirmiers et infirmières sont proches du départ à la retraite. Malgré les récentes augmentations salariales accordées à une partie du personnel médical, les difficultés rencontrées pour retenir les professionnels de la santé persistent, alimentées par de mauvaises conditions de travail, un faible intérêt pour les carrières dans les soins primaires et l'émigration. Les efforts visant à combler les lacunes en matière de personnel et d'infrastructures restent insuffisants, les soins préventifs n'ayant représenté que 2,7 % des dépenses de santé en 2023, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne de l'UE. Malgré les cliniques et l'extension des dépistages financés par le PRR, ces mesures n'ont pas encore amélioré sensiblement l'accès ou l'équité. L'endettement persistant et les longs délais de paiement dans les grands hôpitaux publics traduisent l'inefficacité du système, aggravée par le niveau élevé des dépenses à la charge des patients. Le PRR a contribué à certaines améliorations dans la coordination des services de soins de santé. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les soins primaires et les soins préventifs, en particulier pour les personnes vulnérables, pour garantir l'approvisionnement en produits médicaux critiques et pour assurer la viabilité budgétaire à long terme.
- (46) Les services de soins de longue durée restent sous-financés et plutôt limités, en particulier pour les personnes vulnérables. En raison du vieillissement de la population, les dépenses publiques relatives aux soins de longue durée devraient

augmenter à moyen et à long terme. Les pénuries de personnel et les disparités régionales limitent la fourniture de services, en particulier dans les zones rurales et les régions orientales de la Slovaquie. Malgré quelques réformes et investissements initiaux mis en place au titre du PRR, l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité reste inégal d'une région à l'autre et les services de proximité demeurent insuffisamment développés.

- (47) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2026 que lesdits États membres prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur PRR, pour mettre en œuvre la recommandation 2026 concernant la politique économique de la zone euro. La recommandation 1 aidera la Slovaquie à mettre en œuvre les première, deuxième, troisième et cinquième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 2 l'aidera à mettre en œuvre la quatrième recommandation concernant la zone euro, la recommandation 3 l'aidera à mettre en œuvre les huitième et neuvième recommandations concernant la zone euro, les recommandations 4 et 5 l'aideront à mettre en œuvre la septième recommandation concernant la zone euro et la recommandation 6 l'aidera à mettre en œuvre la cinquième recommandation concernant la zone euro.
- (48) Les recommandations formulées en vertu de l'article 6 du règlement (UE) n° 1176/2011 à la lumière du bilan approfondi réalisé par la Commission et de ses conclusions quant à l'existence de déséquilibres correspondent aux recommandations 1, 2, 3 et 5. Les mesures mentionnées dans la recommandation 1 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées au marché du logement et à l'endettement des ménages. Les mesures mentionnées dans les recommandations 1, 2 et 5 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées au solde extérieur et au solde des administrations publiques. Les mesures mentionnées dans les recommandations 1, 3 et 5 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées à la compétitivité. Les recommandations 1, 2, 3 et 5 contribuent à la fois à la correction des déséquilibres et à la mise en œuvre de la recommandation de 2026 sur la politique économique de la zone euro, conformément au considérant 47,

RECOMMANDE que la Slovaquie s'attache, en 2026 et 2027:

1. à continuer à respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le 21 janvier 2025, en vue de mettre un terme à la situation de déficit excessif tout en faisant usage de la flexibilité permise par la clause dérogatoire nationale pour l'augmentation des dépenses de défense; à renforcer ses dépenses et sa préparation en matière de défense tout en garantissant l'efficacité des dépenses et en adaptant progressivement le budget afin de maintenir des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que toutes les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie soient temporaires, visent à protéger les ménages vulnérables ou à répondre aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie, et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements souscrits au titre du cadre budgétaire de l'UE; à rendre le dosage fiscal plus efficient, notamment en réduisant les facteurs qui dissuadent de participer au marché du travail et en donnant plus de poids à la fiscalité environnementale et aux impôts fonciers récurrents; à simplifier le système fiscal et à améliorer l'efficacité des dépenses, notamment en alignant les revues de dépenses sur le processus

budgétaire; à continuer de renforcer le respect des obligations fiscales, notamment en poursuivant le passage de l'administration fiscale au numérique; à préserver les incitations par les prix en faveur des économies d'énergie et à mieux cibler les dépenses sociales; à accélérer la construction en rationalisant l'aménagement du territoire et les procédures d'autorisation, à développer le marché locatif privé et à promouvoir des logements sociaux abordables;

2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à accélérer les efforts visant à mettre en œuvre les programmes de la politique de cohésion en s'appuyant, s'il y a lieu, sur la réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques et les flexibilités prévues dans le contexte de l'examen à mi-parcours du cadre de la politique de cohésion;
3. à améliorer l'environnement des entreprises en mettant en place un cadre réglementaire plus prévisible et en veillant à ce que les analyses d'impact et les consultations des parties prenantes soient intégrées dans le processus législatif; à lever les obstacles qui subsistent à la prestation de services; à remédier à la fragmentation des structures de gouvernance, au moyen d'une réforme de la gouvernance locale, entre autres; à améliorer l'offre de services d'administration en ligne et l'expérience des utilisateurs de tels services; à garantir la transparence et la concurrence dans les procédures de passation des marchés publics; à renforcer le système judiciaire, y compris son indépendance, et à améliorer l'efficacité du cadre de lutte contre la corruption, notamment en veillant à ce que la détection, les enquêtes et les poursuites soient menées de manière adéquate, autonome et efficace dans les affaires de corruption à haut niveau, et à ce que les services de police et le ministère public soient dotés de capacités suffisantes et spécialisées;
4. à continuer d'étendre la connectivité gigabit, en particulier dans les zones mal desservies; à accroître l'adoption des technologies numériques, en particulier parmi les PME, en supprimant les goulets d'étranglement qui freinent leur mise en place; à améliorer la politique de recherche et d'innovation en continuant d'augmenter l'investissement public dans la R&D, en rationalisant les systèmes de gouvernance, de financement et d'évaluation en matière de R&I, en encourageant la coopération entre les entreprises et le secteur de la recherche et en révisant le régime d'incitations fiscales en faveur de la R&D pour soutenir davantage les PME;
5. à promouvoir les investissements destinés à renforcer la compétitivité industrielle, notamment en encourageant la décarbonation et l'électrification, ainsi que la diversification économique; à accélérer la diversification de l'approvisionnement énergétique afin d'éliminer progressivement la dépendance à l'égard des sources d'approvisionnement russes; à accélérer le déploiement des énergies renouvelables, en particulier l'énergie éolienne, et à rendre plus efficaces les procédures de raccordement au réseau; à encourager de nouveaux investissements dans les réseaux, en particulier les réseaux électriques, ainsi que dans la décarbonation du secteur du chauffage; à soutenir la poursuite du déploiement de la mobilité à émissions nulles, à réformer la gestion des investissements dans les transports et à moderniser l'état du réseau ferroviaire; à renforcer la maîtrise du gaspillage de ressources, la réutilisation des déchets municipaux et des déchets d'emballages, ainsi que la préservation des ressources naturelles, et à augmenter la résilience dans le domaine du climat et de l'eau, y compris en généralisant les solutions fondées sur la nature et en terminant la délimitation des zones naturelles protégées;

6. à renforcer la participation des groupes sous-représentés au marché du travail, en particulier dans les régions affichant un taux de chômage élevé, et à introduire des formules de travail plus souples; à accroître la disponibilité de services abordables et de qualité en matière d'éducation et d'accueil des enfants âgés de moins de trois ans; à garantir un accès égal et inclusif à une éducation de qualité à tous les niveaux, en mettant l'accent sur l'enseignement des compétences de base, y compris pour les enfants issus de milieux défavorisés; à développer les possibilités de reconversion et de perfectionnement professionnels des adultes, notamment en investissant dans les compétences numériques et dans la formation des enseignants et en augmentant les inscriptions dans les programmes d'enseignement des filières STIM; à attirer et retenir davantage de professionnels qualifiés afin de remédier aux pénuries de personnel; à améliorer l'offre de soins primaires et à élargir les mesures en matière de soins de santé préventifs; à renforcer la résilience et la viabilité budgétaire des systèmes de santé et de soins de longue durée et à garantir des soins de longue durée abordables et de qualité.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil
Le président/La présidente*